

Resp. client:
 N° commande:
 N° client: 120670
 Pers cont:
 Tél.: -, Fax: -
 GSM: - e-mail: abelec@live.be
 ProKo.: LS35
 N° rapport:
 N° rapp. prov.: V5204370
 Date: 06/05/2019



Organisme de contrôle a.s.b.l.

AB ELEC
RUE CARDINAL MERCIER 59
5500 DINANT

Département: ELE

PROVISOIR RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE B.T. INDUSTRIELLE
 (exécuté sous l'accréditation BELAC suivant procédure interne QPRO/ELE/001, §7.3)

Appareil/Install. ID:
Lieu de contrôle: FRANCO PANAMA SPRL RUE DE MEUSE,9 WAULSORT 5540
Date du contrôle: 29/04/2019

Contrôleur: LAUVAUX PETER **Personne présent:**
Propriété de:

GENERALITES

Le rapport concerne un:

- contrôle de mise en service : RGIE art. 270 (nouvelle ou extension installation)
 contrôle périodique : RGIE art. 271 (installation existante)
 premier contrôle : CODEX, titre III, chap.II (A.R. 04/12/2012 Lieu de travail)

Le contrôle est en plus effectué sur base des prescriptions en vigueur à la date et au lieu de contrôle:

- nouveau bâtiments (h>10m après 26/05/1995 et h<10m après 1/1/1998) : A.R. 07/07/1994 + modifications
 hébergement touristique : Arr. G. Wall. 09/12/2004, Arr. G. Fla. 09/12/2011, Arr. Ex. Br. 24/12/1990
 homes pour personnes âgées : Arr. G. Wall. 15/10/2009, Arr. G. Fla. 09/12/2011, Arr. G. Ger. 26/06/2008, A.Ex.Br. 02/04/2009
 hôpitaux : A.R. 06/11/1979
 stade de foot : A.R. 06/07/2013
 accueil pour enfants : Arr. G. Wall. 19/07/2007, Arr. G. Fla. 22/11/2013
 prescriptions des assureurs – Assuralia
 cahier de charge ou conditions d'exploitation, ref.:
 et se limite aux points suivants.

- L'installation doit être contrôlée périodiquement, ou bien avant la date du prochain contrôle mentionné ci-dessus, ou bien selon la réglementation en vigueur, ou bien sur base d'une convention écrite.

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

Installation alimentée au départ d'un:

- réseau public BT
 transformateur HT privé:
 accessible lors du contrôle: oui non
 Icc max. = kA
 plan situation des prises de terre (HT): présente pas présente
 attestation liaison terre globale (HT): présente pas présente
 générateur:
 tension de service : 3x230 V
 GRD : 3628967 - I : 000434 - 000399

Présence du personnel BA4-BA5: non oui, nom: _____

1/5

organisme de contrôle
 association sans but lucratif
 siège régional: dans chaque province

siège social.
 Koningin Astridlaan 60
 2550 Kontich

T : 03 / 451 37 00
 F : 03 / 451 37 10

www.ocb.be
 info@ocb.be

TVA BE 404 312 034
 CCP 000-0162392-14
 Banque 405-3020501-49

Schéma de la mise à la terre, général:	<input checked="" type="checkbox"/> TT	<input type="checkbox"/> TN-S	<input type="checkbox"/> TN-C-S	<input type="checkbox"/> TN-C	<input type="checkbox"/> IT	<input type="checkbox"/> □
Protection contre des chocs électriques lors d'un contact indirect est assuré selon les prescriptions du RGIE						
	<input checked="" type="checkbox"/> 86/87	<input type="checkbox"/> 87/88 (et *)	<input type="checkbox"/> 88 (BA4/5)	<input type="checkbox"/> □ voir infractions		
Plans et schémas	<input checked="" type="checkbox"/> présents	<input type="checkbox"/> pas présents	<input type="checkbox"/> pas complet	<input type="checkbox"/> □ voir infractions		
Influences extérieures	<input checked="" type="checkbox"/> présents (*)	<input checked="" type="checkbox"/> voir annexe	<input type="checkbox"/> pas mentionnées	<input type="checkbox"/> □ voir infractions		
Circuits vitaux	<input type="checkbox"/> présents (*)	<input type="checkbox"/> pas présent	<input type="checkbox"/> pas mentionnées	<input type="checkbox"/> □ voir infractions		
Zone à risque d'explosion	<input type="checkbox"/> présente (**)	<input type="checkbox"/> pas présente	<input type="checkbox"/> pas mentionnée	<input type="checkbox"/> □ voir infractions		

(* en cas qu'ils soient complets, les plans sont à parapher et à joindre en annexe)
 (** liste Appareils-Ex à joindre en annexe)

Tableaux contrôlés

voir schéma électrique (lors de contrôle de mise en service), ref..
 voir annexe I

MESURES-GENERALES (générales ou voir par tableaux contrôlés en annexe)

Résistance d'isolement : 42.2 MΩ (500VDC)

Schéma TN: résistance globale mise à la terre Rb : Ω

Résistance mise à la terre : 11.82 Ω Type d'électrode: PIQUETS

Continuité : en ordre pas en ordre – voir infractions

NOTES

- 1 Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.
 Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclut les parties cachées telles que les cloisons, les faux-plafonds, etc.
2. L'exploitant est supposé sur base de l'A.R. du 04/12/2012, d'effectuer une analyse de risques sur l'installation électrique. Celle-ci s'applique, non seulement sur la conformité technique reprise dans ce rapport, mais aussi sur des risques dûs aux « l'utilisation et travaux sur l'installation », « chute de tension », ou « le disfonctionnement des circuits de commande ». Les anciennes installations, en général avant 1983, qui ne sont pas conformes ou contrôlées selon les prescriptions du RGIE, doivent répondre aux prescriptions techniques minimales mentionnées dans l'A.R. art. 7 et 8.

INFRACTIONS

Néant

CONCLUSION

L'installation est conforme aux prescriptions mentionnées.

Pour le Directeur Technique.



Le contrôleur